

Né dans les urnes que 302 billets blancs et 20 billets bleus; et comme il faut 500 voix au moins pour rendre la délibération valable, le scrutin a été déclaré nul, malgré la majorité acquise au paragraphe en discussion. Un second scrutin a été ouvert avec appel nominal sur la proposition de M. Lauréan, et ce scrutin a été clos de deux heures. L'excité était immense. Les plus chaudes louanges furent prodiguées à la gauche. On se demandait si la gauche persisterait dans sa résolution de s'abstenir et rendrait ainsi la délibération impossible, ou plutôt si elle rendrait impossible le gouvernement représentatif même; car, par l'abstention, une minorité considérable peut presque toujours parvenir à paralyser toute délibération.

En dehors de l'Assemblée, la gauche, réunie dans l'ancienne salle de la chambre des députés, après des discours plus ou moins violents, a pris la résolution de rentrer et de prendre part au scrutin; c'est ce qui a eu lieu. Au réappel, la plupart des membres de l'opposition ont déposé leurs votes, les uns pour le paragraphe, les autres contre le paragraphe; la Montagne même n'est pas allée voter entièrement et enfin, après une longue et cruelle attente, le résultat du scrutin a été proclamé. Le second paragraphe du projet de la minorité de la commission, celui qui autorise les réunions publiques et politiques non permanentes, a été adopté à une majorité de 463 voix contre 150. Le nombre des votes avait été de 614. Un autre scrutin a eu lieu immédiatement sur l'ensemble de l'article. Il a donné 707 votes. Pour l'article, 404 suffrages; contre l'article, 503. Majorité, par conséquent, 101 voix.

On parle du prochain établissement, à Saint-Mar, d'un camp de 20,000 hommes. Les dispositions déjà prises donnent à croire que cette installation ne doit pas être temporaire. Les troupes ne seront pas seulement campées, elles occuperont des logements habitables et recevront les soins nécessaires à leur entretien. L'attitude, de jour en jour plus hostile de certains députés, qui cherchent à troubler l'ordre et qui se sont donné pour mission celle de corrompre l'armée, nécessitent cette mesure qu'un sage de plus de la sollicitude du gouvernement pour la sécurité des citoyens et la tranquillité de la capitale.

Toujours les mêmes incertitudes relatives à l'intervention française en faveur du pape.

ANGLETERRE.
Bien de saillant dans ce pays.

Après avoir annoncé que plusieurs steamers étaient prêts à partir pour la Sicile à l'effet d'y conduire environ 1200 hommes, on a annoncé officiellement que les troupes seraient armées et organisées pour le service du gouvernement insurgé, le Times ajoute que ces bâtiments viennent d'être saisis à Blackwall par ordre des autorités.

AUTRICHE.
On annonce le mariage de l'empereur d'Autriche, François-Joseph, avec la grande-duchesse Anne, nièce de l'empereur de Russie. Les négociations relatives à cette union, qui aura lieu, dit-on, au commencement du mois de mai prochain, ont été tenues secrètes par les deux cours.

Le feld-marschal Windischgrätz, général en chef de l'armée de Hongrie, a dit, renoncé à son commandement et serait remplacé par le baron Jellâchic. La nomination de ce dernier aurait, ajoutée-t-on, déplu à l'élément autrichien qui fait partie de l'armée, et qui aurait désiré avoir à sa tête le feld-marschal Welden actuellement gouverneur civil et militaire de Vienne.

Par suite du renouvellement des hostilités entre les Autrichiens et les Piémontais, la ville de Trieste a été déclarée en état de siège.

Le supplément du soir de la Gazette de Vienne du 19 mars, contient l'article suivant:

Dès le jour même l'empereur a été informé que l'armée autrichienne avait été vaincue et que l'armée piémontaise avait été vaincue. L'empereur a été informé que l'armée autrichienne avait été vaincue et que l'armée piémontaise avait été vaincue. L'empereur a été informé que l'armée autrichienne avait été vaincue et que l'armée piémontaise avait été vaincue.

« Mes attentions sont restées sans résultat; j'ai été obligé de contracter de nouvelles avances à partir d'aujourd'hui; je ne puis plus publier. Vienne, le 19 mars 1849. »
« Wlaskow, général d'artillerie. »

ALLEMAGNE.
FRANCFORT.

Le parlement de Francfort n'a pas encore pris de décision sur la grave question soulevée par la proposition de M. Welcker; mais M. de Gagern a fait, au nom du gouvernement, la déclaration la plus explicite en faveur de cette proposition.

M. Welcker a adressé à deux de ses collègues une lettre dans laquelle il expose les motifs qui l'ont déterminé à présenter sa fameuse motion. « C'est la persuasion, dit-il, que non seulement l'Autriche ne voulait pas accéder à l'union allemande, mais que son arrière-pensée était d'empêcher l'Allemagne de se continuer en un seul état fortement uni, et par là de continuer à tenir comme elle le fait, le rôle de la dépendance autrichienne. »

Le 19 mars, le bruit circulait à Francfort que l'Autriche avait proposé aux cabinets de Saint-James et de Paris, d'ouvrir un congrès général des puissances signataires de traités de 1815 pour réviser ces mêmes traités.

Le 21 mars, M. de Gagern et les autres ministres de l'empire ont donné leur démission.

RUSSIE.

Tous les bruits qui circulent sur une modification ministérielle sont jusqu'à présent dénués de fondement, parce que le ministère tient à justifier devant le pays les actes de son administration. Quand la dissolution du parlement aura eu lieu, une telle question concernant la constitution sera résolue, peut-être aura-t-on alors un nouveau ministère dont la tâche sera de régler les rapports de la Prusse vivante de l'Allemagne.

On lit dans la Gazette des Postes de Francfort, du 18 mars, que les envoyés de Prusse près les cours allemandes ont reçu de leur gouvernement un dépêche-circulaire en date du 10 mars, dans laquelle le cabinet de Berlin déclare adhérent complètement aux vues de l'Autriche sur la suprématie autorité de l'Empire et leur espoir d'agir dans ce sens. Voici le texte de cette pièce:

« Le gouvernement autrichien a communiqué au gouvernement du roi par son envoyé près cette cour, les propositions qu'il a transmises à Francfort le 27 du mois dernier comme instructions à l'effet de donner à l'Assemblée fédérale le droit d'un pouvoir exécutif central suprême de la constitution fédérale de l'Allemagne sous la forme d'un directeur. »

« Le gouvernement du roi éprouve une vive satisfaction de ce que par ces instructions l'Autriche admette la voie de l'entente proposée par nous, l'Assemblée nationale allemande. En conséquence, le gouvernement du roi se propose de prendre part aux conférences et aux délibérations auxquelles donneront lieu ces propositions et qui nous permettent d'espérer qu'on atteindra le but auquel nous sommes aspirés. Toutefois, les deux gouvernements entre eux et l'Assemblée nationale. »

« Nous ne doutons pas que les autres gouvernements allemands soient dans le même sentiment, soit par leurs plénipotentiaires, les propositions du gouvernement autrichien, soit en présence de sa vive invitation à exprimer un gouvernement auprès d'eux qu'ils ont désiré, le désir du cabinet du roi, à savoir qu'il veuille bien transmettre à l'Assemblée nationale l'opinion qu'il a exprimée par ces instructions nécessaires pour que ce dernier puisse prendre part aux délibérations touchant ces propositions et cela d'une manière conforme aux vœux exprimés par le gouvernement autrichien. »

Berlin, le 10 mars.
Le comte ANNEN. »

ITALIE.
PIÉMONTE.

LE GOUVERNEMENT SARDE AUX NATIONS DE L'EUROPE. CHAQUE NATION.

« Le gouvernement sarde, par la suite des événements, a rétrogradé dans la carrière où l'appela, l'honneur dernier, le vœu des peuples italiens déterminés à reconquérir leur nationalité, a dû se résigner à l'opinion d'ouvrir une voie pour la juste appréciation de ses intentions et de sa conduite. »

« Il est superflu de rappeler les tortures et le cours de la révolution italienne, laquelle est longtemps restée comme effet de passions égales et longtemps combattue, mépris par le temps et par le progrès de l'époque. Son premier acte, son premier acte fut pour la reconnaissance de l'Empire national. Le but auquel elle se donna, dans ses phases diverses, constamment fielle, fut de rassembler dans toute l'opinion de l'Europe, le dévouement des hommes et des femmes et de les unir dans la lutte autrichienne sur les provinces de la Lombardie, Venise et dans l'Inde italienne qu'elle a toujours prétendu occuper. Elle a été vaincue par les différents États de la Péninsule. Il est d'autant plus naturel que la révolution italienne vint dans l'Autriche son principal ennemi, et remit contre elle toute sa confiance. »

« Les gouvernements qui s'élevèrent à son secours, n'ont pu l'entraîner toute, renier ce que de la révolution italienne. Les considérations les plus graves commandaient à la persévérance de l'Empire, mais, et moins alors que dans tout autre temps. Les peuples qui virent obtenir de leur gouvernement de justes concessions, ont dû se sentir en droit de se tenir satisfaits de ce qu'ils obtinrent, et de ne pas se laisser séduire par de fausses promesses. »

tempé, éprouvaient avec le sentiment d'un amour énergique pour la liberté nouvelle un sentiment non moins ardent pour la liberté ancienne. Les hommes, personnels qui n'avaient de véritable liberté que sur les bords de l'indépendance. »

« Le gouvernement sarde, par sa conduite pour les intérêts du droit de l'Autriche, s'opposait aux vœux unanimement manifestés par les peuples. Ces vœux se fondaient sur la possession d'une liberté nationale, et sur la reconnaissance de leur droit de s'organiser eux-mêmes. Le gouvernement sarde ne pouvait pas ne pas toujours penser à un objectif d'origine; et quant aux traités, il faut examiner comment ils ont été établis et comment ils ont été observés. »

« Ce gouvernement sarde, par sa conduite, a été le principal obstacle à la reconnaissance de l'indépendance italienne; et d'autre côté, il a soutenu toutes les persévérations éprouvées par les différents États de l'Europe, et les sacrifices immenses supportés par l'Italie durant cette période, qui ont fait passer au-delà de tout poids l'ancien état de guerre sur les bords de la liberté nationale. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

qu'une vive sympathie pour l'ordre de choses ancien. Elle l'a vu finir en sa chute, et elle a vu se lever à son place une nouvelle organisation. Elle a vu se lever à son place une nouvelle organisation. Elle a vu se lever à son place une nouvelle organisation.

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

« Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître l'Autriche, et d'autre côté, qu'il n'est pas juste qu'ils ne doivent pas reconnaître l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'évoque d'après les traités. Il serait inutile de remettre à la disposition de la médiation, ou de la médiation, ce qui ne peut pas être remis à la disposition de la médiation, car les dispositions subséquentes qui les avaient été profondément, et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère, elle n'a jamais été reconnue par la France, l'Angleterre, et l'Espagne, et les divers États européens dans sa conduite. Et si l'on peut se dispenser de rappeler que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle, et que l'Autriche ne peut pas être tenue responsable de ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas sous son contrôle. »

Le Journal des Débats donne les détails suivants sur les forces des armées piémontaise et autrichienne, et sur leur position respective avant la reprise des hostilités :

« A son retour en Piémonte, le 16 mars, la cavalerie de Milan comptait 15,000 hommes et 3,000 combattants sous les drapeaux; le reste était ou dispersé ou malade dans les hôpitaux. L'armée autrichienne comptait 15,000 hommes et 3